



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 juin 2026
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Politique tarifaire des accueils de loisirs au 1er septembre 2026	
DÉLIBÉRATION N° 2026-083 En exercice : 37 Titulaires présents : 27 Pouvoirs : 7 Absents : 8 Nombre de votants : 36	L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle polyvalente de Breuches 70300 sur convocation adressée par le Président le seize juin dernier. Le Conseil Communautaire nomme Joël Brice secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine BAVARD			Hassan EL BOUCHEHATI	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Éric PETITJEAN		
Jérôme BERNARD	A		Sophie EL OMRI			Sébastien RICHARDOT		
Joël BRICE			Cédric FAIVRE			Catherine SALFRANC		
Frédéric BURGHARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Alain SCHELLE		
Michel CALLOCH	POUV	Loïc LABORIE	Marie-Christine FRICHET			Yves SIMONIN		
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Sylvie GAVOILLE			Nathalie SIRVEAUX		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Justine TACLET		
Jean-Luc DAVAL			Bernard GIRE			Daniel TONNA		
Marie-Hélène DAVAL			Loïc LABORIE			Guillaume VILLEQUEZ	POUV	Jacques DESHAYES
Jacques DESHAYES			Christophe LEJEUNE	POUV	Alain SCHELLE	Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Emilien MONNEY					
Dominique DUCHANOIS			Nicolas NURDIN	POUV	Eric PETITJEAN			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par

Exposé

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil (CCPLx) définit une politique en direction de la famille et de la jeunesse. Les accueils de loisirs répartis sur le territoire du Pays de Luxeuil disposent d'un règlement intérieur commun, il stipule que les tarifs sont votés par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.

Les grandes orientations de la politique tarifaire menées au bénéfice des familles, et dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs communautaires, ont été définies principalement par :

- Les délibérations du 3 décembre 2012 et du 2 décembre 2013 relatives à la mise en place sur les temps hors scolaires :
 - Du quotient familial permettant une facturation en fonction des ressources et composition familiale ;
 - De cinq tranches de quotient familial.
- La délibération du 30 juin 2014 relative à la grille tarifaire basée sur un prix unitaire horaire sur les temps d'accueils impactés par la réforme des rythmes scolaires.
- La délibération du 23 juin 2025 relative à la politique tarifaire des accueils de loisirs.

Le bureau exécutif réuni en date du 1er juin 2026 propose pour l'activité périscolaire (Lundi ; mardi ; jeudi ; vendredi en période scolaire) et pour l'activité des mercredis et vacances scolaires :

- Une augmentation de la base horaire de 2% à compter du 1^{er} septembre 2026
- De poursuivre la majoration de 20% pour les habitants hors CCPLx avec possibilité aux communes de résidence de prendre en charge tout ou en partie cette différence.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE**

- **D'approuver** les prix de référence ci-dessous à effet au 1^{er} septembre 2026. Ils servent à la tarification modulée des accueils de loisirs communautaires :

➤ **PÉRISCOLAIRE** : Lundi/mardi/ jeudi/ vendredi en période scolaire

	Tranche 1 : De 0 à 599€		Tranche 2 : De 600€ à 799€		Tranche 3 : De 800€ à 1099€		Tranche 4 : De 1100€ à 1699€		Tranche 5 : Plus de 1700€	
	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
<i>Base horaire</i>	1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
<i>Repas</i>	3,15 €	3,78 €	3,45 €	4,14 €	3,73 €	4,48 €	3,83 €	4,60 €	3,93 €	4,71 €

➤ **Mercredis et vacances scolaires**

	Tranche 1 : de 0 à 599€		Tranche 2 : De 600€ à 799€		Tranche 3 : De 800€ à 1099€		Tranche 4 : De 1100€ à 1699€		Tranche 5 : Plus de 1700€ €	
	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
<i>Base horaire</i>	1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
<i>Repas</i>	3,15 €	3,78 €	3,45 €	4,14 €	3,73 €	4,48 €	3,83 €	4,60 €	3,93 €	4,71 €
<i>Goûter</i>	0,35 €	0,41 €	0,36 €	0,42 €	0,37 €	0,43 €	0,38 €	0,45 €	0,39 €	0,47 €

- **D'approuver** la facturation des temps d'accueils par « séquence de temps d'accueil » ;
- **De confirmer** une tarification modulée en fonction des ressources des familles et comprenant 5 tranches ;
- **De confirmer** que les séquences réservées et non fréquentées ainsi que les frais engagés pour les repas et les goûters non pris, seront facturés aux familles si les absences ne sont pas signalées dans les délais prévus dans le règlement intérieur des accueils de loisirs communautaire.
- **De confirmer** l'application d'une tarification basée sur un « taux horaire » spécifique à chaque temps d'accueil (péri et extrascolaires) ;

- **De charger** le Président de déterminer les tarifs suivants les séquences de temps d'accueil avec un arrondi à 2 centièmes ;
- **De confirmer** l'application sur les temps périscolaires et extrascolaires d'une majoration de 20 % aux résidents « Hors CCPLx » ;
- **D'autoriser** le Président à conventionner avec les communes Hors CCPLx ou EPCI qui souhaiteraient prendre en charge tout ou en partie du coût des prestations ;
- **De préciser** que la déduction des prestations repas et goûters est exclusivement applicable aux enfants bénéficiant d'un P.A.I. ne permettant pas la fourniture de ces prestations par le service de restauration ;
- **De préciser** que le tarif « accueil midi sans repas » correspond à un forfait (avant et /ou après le repas) et concerne uniquement les accueils de loisirs périurbains (Breuches, Froideconche, St Sauveur) ;
- **De confirmer** l'application d'une pénalité de retard, appliquée lorsque le départ d'un enfant s'effectue au-delà de l'horaire de fermeture de l'accueil de loisirs périscolaire et de l'accueil extrascolaire, d'un montant de 5€ par tranche de 15 minutes, quelle que soit la tranche tarifaire.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

ANNEXE

Projection tarifs périscolaires au 1^{er} septembre 2026 (Lundi/mardi/ jeudi/ vendredi en période scolaire)

	Tranche 1 : de 0 à 599€		Tranche 2 : De 600€ à 799€		Tranche 3 : De 800€ à 1099€		Tranche 4 : De 1100€ à 1699€		Tranche 5 : Plus de 1700€	
	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
Base horaire	1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
Prestation : Repas	3,15 €	3,78 €	3,45 €	4,14 €	3,73 €	4,48 €	3,83 €	4,60 €	3,93 €	4,71 €

Accueil périscolaire : Froideconche/Saint Sauveur/ Luxeuil les Bains

Temps d'accueil	Durée	Prestations incluses	Tranche 1 : De 0 à 599€		Tranche 2 : De 600€ à 799€		Tranche 3 : De 800€ à 1099€		Tranche 4 : De 1100€ à 1699€		Tranche 5 : Plus de 1700€	
			CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
Matin : 7h30-8h30	1 heure		1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
Midi sans repas : 11h30-12h/13h-13h30 (sauf Luxeuil les Bains)	1 heure		1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
Midi avec repas : 11h30-13h30	2 heures	Repas	5,75 €	6,86 €	6,07 €	7,26 €	6,37 €	7,64 €	6,49 €	7,78 €	6,61 €	7,91 €
Soir : 16h30-18h30	2 heures	Goûter	2,60 €	3,08 €	2,62 €	3,12 €	2,64 €	3,16 €	2,66 €	3,18 €	2,68 €	3,20 €

Accueil périscolaire Breuches

Temps d'accueil	Durée	Prestations incluses	Tranche 1 : De 0 à 599€		Tranche 2 : De 600€ à 799€		Tranche 3 : De 800€ à 1099€		Tranche 4 : De 1100€ à 1699€		Tranche 5 : Plus de 1700€	
			CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
Matin : 7h30-8h15	0.75 heure		0,97 €	1,15 €	0,98 €	1,17 €	0,99 €	1,18 €	1 €	1,19 €	1 €	1,20 €
Midi sans repas : 11h15-12h/12h30-13h	1 heure		1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
Midi avec repas : 11h15-13h00	1.75 heure	Repas	5,42 €	6,47 €	5,74 €	6,87 €	6,04 €	7,24 €	6,16 €	7,38 €	6,27 €	7,51 €
Soir : 16h00-18h30	2.5 heures	Goûter	3,25 €	3,85 €	3,27 €	3,90 €	3,30 €	3,95 €	3,32€	3,97 €	3,35 €	4 €



Projection tarifs extrascolaires au 1^{er} septembre 2026 : mercredis et vacances scolaires

	Tranche 1 : De 0 à 599€		Tranche 2 : De 600€ à 799€		Tranche 3 : De 800€ à 1099€		Tranche 4 : De 1100€ à 1699€		Tranche 5 : Plus de 1700€	
	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
Base horaire	1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
Prestation : Repas	3,15 €	3,78 €	3,45 €	4,14 €	3,73 €	4,48 €	3,83 €	4,60 €	3,93 €	4,71 €
Prestation : Goûter	0,35 €	0,41 €	0,36 €	0,42 €	0,37 €	0,43 €	0,38 €	0,45 €	0,39 €	0,47 €

Temps d'accueil	Durée	Prestations incluses	Tranche 1 : de 0 à 599€		Tranche 2 : De 600€ à 799€		Tranche 3 : De 800€ à 1099€		Tranche 4 : De 1100€ à 1699€		Tranche 5 : Plus de 1700€	
			CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
Relais Matin 7h30-8h30	1 heure		1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
Matin 8h30-12h00	3,5 heures		4,55 €	5,39 €	4,58 €	5,46 €	4,62 €	5,53 €	4,65 €	5,56 €	4,69 €	5,60 €
Midi sans repas : 12h-12h30/13h-13h30	1 heure		1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €
Midi avec repas : 12h00-13h30	1,5 heure	Repas	5,10 €	6,09 €	5,41 €	6,48 €	5,71 €	6,85 €	5,82 €	6,98 €	5,94 €	7,11 €
Après-midi : 13h30-17h30 avec goûter	4 heures	Goûter	5,55 €	6,57 €	5,60 €	6,66 €	5,65 €	6,75 €	5,70 €	6,81 €	5,75 €	6,87 €
Relais soir : 17h30-18h30	1 heure		1,30 €	1,54 €	1,31 €	1,56 €	1,32 €	1,58 €	1,33 €	1,59 €	1,34 €	1,60 €

Pénalités financières

Les séquences réservées et non fréquentées ainsi que la prestation (repas/goûter) seront facturées aux familles si les absences ne sont pas signalées dans les délais prévus dans le règlement intérieur des accueils de loisirs communautaires.

Lorsque le départ d'un enfant s'effectue au-delà de l'horaire de fermeture de l'accueil de loisirs périscolaire / extrascolaire une pénalité de retard d'un montant de 5€ par tranche de 15 minutes sera appliquée, quelle que soit la tranche tarifaire.

« Tarification Protocole d'Accueil individualisé » en accueil péri et extrascolaire

Conformément au règlement intérieur, afin de faciliter l'intégration des enfants ayant des problèmes de santé et soumis à un régime alimentaire, la contractualisation d'un Projet d'Accueil Individualisé sera effectuée avec la famille. En cas d'allergies sévère, la famille fourni le repas et /ou le goûter ; le prix du repas et du goûter ne seront pas facturés aux familles dans les séquences accueil du midi avec repas et accueil du soir en périscolaire et midi avec repas et après-midi en extrascolaire